

**N° 22/9.07**

**DETERMINATION D'UN PLAFOND D'ENDETTEMENT**

---

**Municipalité en corps**

**Préavis présenté au Conseil communal en séance du 5 septembre 2007.**

**Première séance de commission : Mardi 18 septembre 2007, à 18 h 30, en salle des Pas perdus, 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel de Ville**

**TABLE DES MATIERES**

<b>1</b>	<b>PREAMBULE ET RAPPEL DES EVENEMENTS.....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>PLAN DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2008-2012 .....</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>PROPOSITION DE PLAFOND D'ENDETTEMENT .....</b>	<b>4</b>
<b>4</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>5</b>

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

## 1 PREAMBULE ET RAPPEL DES EVENEMENTS

Conformément aux dispositions légales de l'article 143 de la Loi sur les communes et l'article 22a du Règlement sur la comptabilité des communes, le Conseil communal a adopté dans sa séance du 7 février 2007 le plafond d'endettement pour la présente législature. Le montant accepté se montait à CHF 135 millions.

Suite à l'aboutissement du référendum populaire lancé contre cette décision, les Morgiens se sont déterminés en votation populaire le 17 juin 2007 et ont refusé le plafond d'endettement brut de CHF 135 millions.

La Municipalité vous soumet, par ce préavis, **une nouvelle proposition de plafond d'endettement brut à hauteur de CHF 124,2 millions** après avoir travaillé sur une nouvelle planification financière incluant la réactualisation de son plan des dépenses d'investissement.

## 2 PLAN DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2008-2012

Dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle, la Municipalité établit un plan des dépenses d'investissement quinquennal (quadriennal jusqu'en 2006). Ce plan permet de planifier les besoins en investissement sur le moyen terme et d'obtenir ainsi une vision indispensable sur les objets à réaliser en fonction des priorités pour le bien-être de la population.

Notre ville se développe, notamment par la restructuration de quartiers tels que En Sorby et les Uttins récemment, ou Sablon / Charpentiers-Nord prochainement. Ces changements positifs pour notre ville amènent de nouveaux habitants et entreprises sur notre territoire. En parallèle à l'apport fiscal et économique de ces nouveaux contribuables, nous devons prévoir de maintenir et de renforcer nos infrastructures communales. Si, depuis une dizaine d'années, nos dépenses d'investissement ont pu être réduites au strict minimum permettant de baisser considérablement notre endettement, nous devons tabler sur une reprise de celles-ci dans les prochaines années afin de pouvoir garantir les prestations publiques et entretenir notre patrimoine.

Les dépenses annuelles nettes sont présentées dans le tableau ci-dessous.

	Planification des dépenses (en '000 CHF)				
	2008	2009	2010	2011	2012
Crédits votés au 31.12.06	3'589	208	10	0	0
Crédits votés en 2007	6'229	-925	130	50	0
Crédits en cours	3'263	4'000	600	0	0
Crédits à déposer au 31.12.07	2'345	50	0	0	0
Crédits à déposer 2008-2012	6'935	14'423	9'745	8'025	10'080

Les montants ci-dessus comprennent les crédits votés pour les infrastructures (routes, conduites et éclairage public) de la rue du Sablon-Est, de la rue Saint-Louis et de la rue des Charpentiers-Est pour CHF 1'550'000 ainsi que pour la rue des Uttins et le chemin du Sorby pour CHF 1'845'000. Le préavis pour le doublement de la conduite d'adduction d'eau voté en 2007 figure pour CHF 5'000'000.

En ce qui concerne les préavis prévus d'être déposés jusqu'en 2012, nous trouvons plusieurs renouvellements d'installations et d'équipements. Les futurs grands projets sont listés ci-après.

- Crédit de construction et d'exploitation pour le développement du Centre de Vie Infantile et crédit de construction pour les archives communales (déjà déposé).
- Participation communale pour la construction d'un parking public souterrain Charpentiers-Nord.
- Réfection des toitures et aménagement intérieur de l'Hôtel de Ville, y c. WC publics.
- Création d'un giratoire au carrefour de la Tour.
- Crédit de construction pour une piscine couverte.
- Aménagements routiers, canalisations, conduites industrielles et éclairage public à la rue Dr-Yersin et à l'avenue des Pâquis, secteur Ouest.
- Création d'un passage sous-voies.
- Remplacement des structures, des fenêtres, des stores et de l'ascenseur au collège du Petit-Dézaley.
- Chaussée et canalisations à la rue de la Gare, à la place Dufour et à la rue de l'Avenir.
- Aménagements routiers, constructions de la gare routière, canalisations, conduites et éclairage public à la place de la Gare et à la rue Centrale.

### 3 PROPOSITION DE PLAFOND D'ENDETTEMENT

En parallèle au plan des dépenses d'investissement, nous avons réactualisé notre planification financière servant de base au calcul du plafond d'endettement (cf. annexe). Nous avons tenu compte des derniers chiffres connus du bouclage des comptes 2006 ainsi que des ultimes renseignements disponibles (budget 2007 voté, éléments récoltés pour l'élaboration du budget 2008). La planification financière n'étant pas une science exacte, les chiffres indiqués sont susceptibles d'évoluer chaque année en fonction des événements. Veuillez trouver, ci-dessous, les principaux éléments du calcul du plafond d'endettement.

En '000 CHF	2007	2008	2009	2010	2011
Autofinancement	9'385	10'644	9'401	7'080	6'777
Investissements	7'716	22'361	17'756	10'485	8'075
Suffisance (in-suf.) financement	1'669 121%	-11'717 48%	-8'355 53%	-3'405 68%	-1'298 84%
Rembt emprunts	7'500	5'000			
Endettement brut	94'900	101'600	110'000	113'400	114'700
Lignes de crédit	9'500	9'500	9'500	9'500	9'500
Plafond d'endettement	111'900	116'100	119'500	122'900	<b>124'200</b>
Quotité dette brute	108% moyen	114% moyen	122% moyen	124% moyen	124% moyen
Quotité intérêts	-3% pas de charge				

L'autofinancement prévu oscille entre CHF 6,8 millions et CHF 10,6 millions. Ces montants comprennent des recettes extraordinaires planifiées en 2008 et 2009 pour respectivement CHF 3 millions et CHF 2 millions de la liquidation d'une part de nos actions Romande Energie.

L'endettement brut, à hauteur de CHF 104 millions à fin 2006, devrait dans un premier temps diminuer suite au remboursement d'emprunts par les excédents de liquidités, pour ensuite progressivement remonter. Le plafond d'endettement brut maximum ascende à CHF 124,2 millions en 2011. La Municipalité vous propose, dès lors, de déterminer le plafond d'endettement brut à CHF 124,2 millions pour la période législative 2006-2011.

#### 4 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

##### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

##### décide :

1. d'adopter le plafond d'endettement brut admissible (niveau 1) à hauteur de CHF 124,2 millions pour la période législative du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2011;
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter jusqu'à ce que le plafond d'endettement brut atteigne le montant fixé au point 1;
3. de laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités de l'emprunt (selon art. 4 ch. 7 LC).

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 août 2007.**

le syndic

la secrétaire adjointe

E. Voruz

M. Mayor

Annexe : Planification financière calculant le plafond d'endettement



